

6
 Le dix huit de juin mil sept cent
 cinquante un est né et le dix neuf
 du meme mois fut baptisé par moy
 p^{re} Soupigné Guillaume Joseph
 enfant legitime de Vincent Barbier
 manoeuvrier de Stil et de Marie
 Marguerite Puri. Le parain et la
 maraine ont été Guillaume Foulon
 Cabaretier de Stil et Anne Marie
 Desoustre au service de Charles Martin
 paroisse de Ste aldegonde. Le

parain ayant déclaré ne savoir écrire
 a signé cet acte et la maraine avec
 le pere ayant déclaré ne le savoir ont
 mis leur marque ordinaire ^{de par moi interposés} en foi de
 quoi j'ai Soupigné
 Guillaume Foulon
 marque ✕ d'Anne Marie Desoustre
 marque ✕ de Vincent Barbier
 et Nicole p^{re}

B.1751.6.18

Le dix huit de juin mil sept cent
cinquant un est né et le dix neuf
du meme mois fut baptisé par moy
ptre sousigné guillaume joseph
enfant legitime de vincent barbier
manouvrier de stil et de marie
margueritte buré . le parain et la
maraine ont été guillaume foulon
cabaretier de stil et anne marie
deseustre au service de charle martin
paroisse de ste aldegonde . le
parain ayant déclaré scavoir ecrire
a signé cet acte et la maraine avec
le pere ayant déclarés ne le scavoir ont
mis leur marque ordinaire de ce interpellé
en foi de quoi j'ai soussigné
guillaume foulon
marque X d'anne marie deseustre
marque + de vincent barbier
Nicolle ptre